

A la RTBF, les 4-12 ans auront leur série animée

Jeunesse La Fédération WB et la RTBF unissent leurs efforts pour soutenir l'animation.

Après les séries et webséries, place à l'animation. A la rentrée, la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles vont soutenir le développement de séries d'animation pour les 4-12 ans ou les familles. Histoire d'étoffer encore l'offre d'Ouftivi, riche depuis ce printemps d'une série 100 % made in Belgium en "live action" (entendez : avec des vrais comédiens) : "Lucas, etc." dont la saison 2 est d'ailleurs en cours de production.

Des séries de 26 à 78 épisodes

Ce projet, soutenu par le cabinet de la ministre Alda Greoli, s'adresse

aux auteurs-réalisateurs francophones de cinéma d'animation. Le fonds cogéré par la RTBF et la FWB – comme celui pour les séries belges – est réservé aux projets développés en 26, 39, 52 ou 78 épisodes d'une durée variant de 3, 7, 13 à 26 minutes. Les unitaires spéciaux en 26 minutes sont également admissibles dans le cadre de ce projet.

Le jury tiendra compte, avant tout, de "l'originalité du projet et de sa contribution à la diversité de la création". D'autres critères entreront en ligne de compte, précise la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme "les précédentes réalisations de l'auteur, la qualité et la cohérence graphique du projet, la qualité du contenu, des messages véhiculés et de l'écriture, l'intérêt culturel pour la FWB, la faisabilité technique et finan-

cière et le potentiel de diffusion sur les chaînes de télévision ou plateformes non linéaires."

Mais, précise encore le cabinet Greoli, "les projets ayant déjà fait l'objet d'un dépôt auprès de la Commission de sélection des films ne sont pas admissibles". En revanche, les projets sélectionnés seront assurés d'une diffusion à la RTBF.

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant le jury. Le montant de l'aide est de maximum 20 000 euros (pour un unitaire de 26 minutes) ou 40 000 euros (pour une série).

La date limite de dépôt des projets est fixée au lundi 1^{er} octobre à 16 h.

Tous les renseignements pratiques (formulaire à remplir, etc.) se trouvent sur le site de la FWB.

KT